



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 5 novembre 2018 de 8 h 25 à 8 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Josée Buckell, greffière

EST ABSENTE : M^{me} Lucie Germain, directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau politique
 - 3.1 Quittance du directeur général
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU POLITIQUE

3.1 QUITTANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSOLUTION N° 7201

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT qu'un employé de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a déposé une lettre de démission datée du 30 octobre 2018 et qui prend effet le 2 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de quittance a été remise à Katakuhimatsheta par cet employé;

CONSIDÉRANT que cette quittance prévoit que le contrat d'emploi avec l'employé prend fin le 2 novembre 2018 et que les parties renoncent au préavis de résiliation de 90 jours prévu au contrat;

IL EST RÉSOLU d'accepter la quittance de l'employé dans le cadre de sa démission de son emploi au sein de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et de désigner le chef Clifford Moar pour signer ladite quittance.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

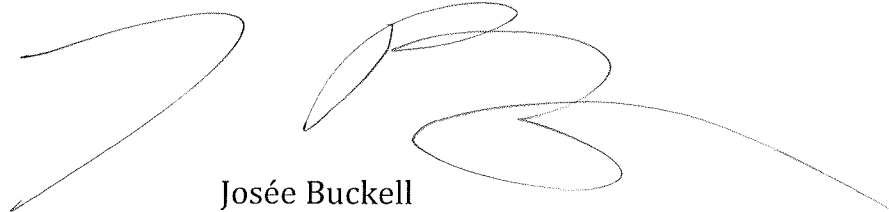


RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 30, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Stacy Bossum et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell